Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 073-200086569-20250328-2025_010-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19 + 1 pouvoir

Date de convocation : 10/03/2025
Date d'affichage : 10/03/2025

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis – MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine- MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :
Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD

Objet : Approbation du budget primitif commune de Val-d'Arc 2025

Monsieur Denis RICHARD, Adjoint aux finances présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025 de la commune de Val-d'Arc.
Le budget de la commune de Val-d'Arc s'équilibre en recettes et dépenses pour la section fonctionnement à 2 620 777.71 € et en investissement à 4 345 726.00 €

Après avoir entendu le détail des différents postes du budget, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 de la commune de Val-d'Arc soit :

Fonctionnement	2 620 777.71 €	Deux millions six cent vingt mille sept cent soixante-dix-sept euros et soixante et onze cents
Investissement	4 345 726.00 €	Quatre millions trois cent quarante-cinq mille sept cent vingt-six euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

MAIRIE DE VAL-D'ARC (Savoie)